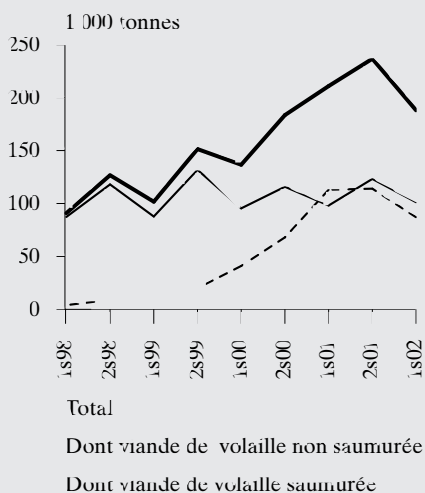


## Volailles : la concurrence

Assurant près du quart de la production européenne de viande de volaille, la France est le premier producteur de l'Union européenne (UE). Elle en est également le principal exportateur vers les pays tiers et le second à destination des pays de l'UE, après les Pays-Bas. Cette forte position exportatrice a permis à la France d'écouler 42 % de sa production de volaille hors de l'Hexagone en 1997. Toutefois, face à la concurrence accrue de nouveaux pays exportateurs (Brésil et Thaïlande), avantagés par de faibles coûts de production et des dépréciations monétaires, les exportations françaises de viande de volaille ont commencé à décliner en 1998. Entre les 1<sup>er</sup> semestres 1998 et 2002, elles ont diminué de 18 % en tonnage, leur part dans la production nationale retombant à 35 %. Leur repli au cours de cette période est conséquent vers les pays tiers (-15 %) et plus encore à destination de nos partenaires de l'UE (-23 %) où les productions des pays tiers se sont engouffrées depuis 1998, en particulier par le biais des viandes de volaille saumurées qui ont directement concurrencé au sein de l'UE nos viandes de volaille destinées à la transformation.

### La volaille des pays tiers s'engouffre dans l'UE par le biais des viandes saumurées



Source : Eurostat

### La viande de volaille saumurée à l'assaut de l'UE

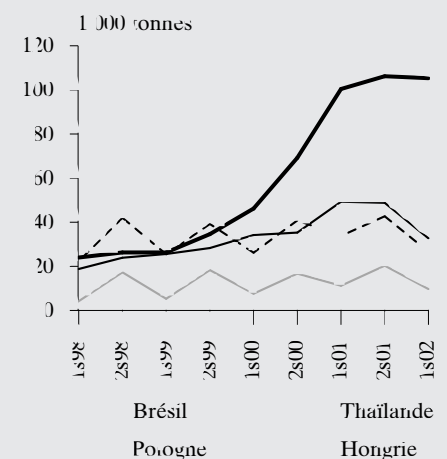
Pour la plupart des produits avicoles, l'Union européenne dispose d'une protection tarifaire qui correspond à l'application d'un droit fixe sur les importations en provenance des pays tiers. Ce droit fixe peut s'accompagner d'un droit additionnel que la Commission applique aux produits les plus concurrentiels en provenance de certains pays (Brésil, Thaïlande...). Ce système a permis à l'UE de contenir la concurrence extérieure de 1990 à 1998, la progression des importations extracommunautaires de viande de volaille demeurant un peu inférieure à celle des échanges intracommunautaires (total des importations en provenance de l'ensemble des pays membres). La protection tarifaire de l'UE sur la viande de volaille présentait toutefois quelques failles que certains opérateurs ont utilisées à partir de 1998 pour inonder l'UE de leurs productions. Ainsi, l'addition de saumure à des produits à base de filets de poulet permet de les déclarer à leur entrée dans l'UE sous un code douanier dont les droits ad valorem sont réduits par rapport aux droits fixes appliqués à la viande fraîche. Saisissant cette opportunité, le Brésil qui n'exportait aucune viande saumurée dans l'UE en 1997 en est rapidement devenu le premier fournisseur, écoulant en 2001 sur le marché européen 143 000 tonnes de viande de volaille saumurée. La Thaïlande a fait de même, à un moindre degré. Au total, de 12 000 tonnes en 1998, les importations extracommunautaires de viande de volaille saumurée sont passées à 227 000 tonnes en 2001. Par ailleurs on assiste à une progression des importations de préparations de viande non cuite (dinde) et cuite qui bénéficient également d'une faible protection tarifaire : le volume importé est passé de 65 000 tonnes en 1998 à 138 000 tonnes en 2001. Dans le même temps, les importations extracommunautaires de

viandes de volaille non saumurées passaient de 205 000 tonnes à 221 000 tonnes et les échanges intracommunautaires augmentaient de 152 000 tonnes pour atteindre 1 380 000 tonnes. S'appuyant sur le créneau des viandes saumurées, les exportations extracommunautaires se sont développées plus rapidement que les échanges intracommunautaires depuis 1998. En 2001, elles représentent 23 % des importations des pays de l'UE contre 15 % en 1998. Toutefois leur progression entamée en 1998 a semblé mise à mal en mai-juin, où elles ont chuté de moitié par rapport à mai-juin 2001. Mais en juillet (donnée disponible la plus récente) elles sont de nouveau en forte hausse (+50 % sur juillet 2001). Les évolutions récentes peuvent s'expliquer par la mise en place de contrôles vétérinaires renforcés et par l'adoption, en juin, d'une modification de la réglementation applicable fin juillet.

### La volaille brésilienne s'implante dans l'UE

Utilisant la majeure partie des contingents d'importation de volailles à droits réduits négociés avec l'UE dans le cadre des accords du GATT, les PECO ont longtemps été les princi-

### La volaille brésilienne s'implante dans l'UE



Source : Eurostat

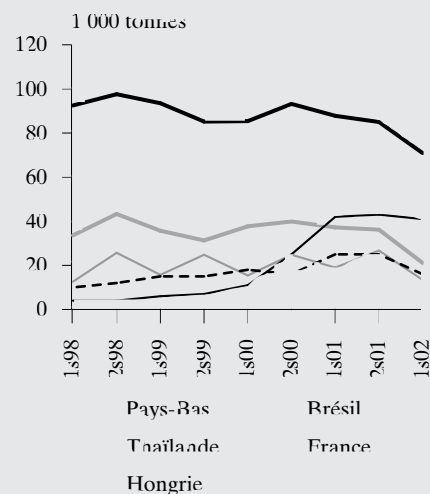
## des pays tiers s'accroît

poux fournisseurs de viande de volaille de l'UE. À partir de 1998, le Brésil s'est rapidement substitué à ces derniers. Entre 1998 et 2001, la part du Brésil dans le total des importations extracommunautaires de l'UE a doublé, passant de 23 % à 46 %. Cette avancée fulgurante repose en quasi totalité sur la viande de volaille saumurée qui, partie de rien en 1998, constituait les 2/3 des ventes brésiliennes à l'UE en 2001. La progression des importations de l'UE en provenance du Brésil se modère au 1<sup>er</sup> semestre 2002 (+ 5 %) dans un contexte il est vrai peu favorable (repli de 13 % des importations intra et extra communautaires de viandes de volaille).

### L'Allemagne et les Pays-Bas, destinations privilégiées des viandes de volaille saumurées.

L'Allemagne, le Royaume-Uni et les Pays-Bas sont les 3 principaux importateurs de viande de volaille dans l'UE. Ces 3 pays ont reçu la quasi totalité de la viande de volaille saumurée importée par l'UE depuis 1998. À elle seule, l'Allemagne a absorbé au cours de la période 1998-2001 plus de la moitié (56 %) de la viande de volaille saumurée entrée dans l'UE. Cela n'a pas

### L'Allemagne importe de plus en plus de viande de volaille du Brésil



Source : Eurostat

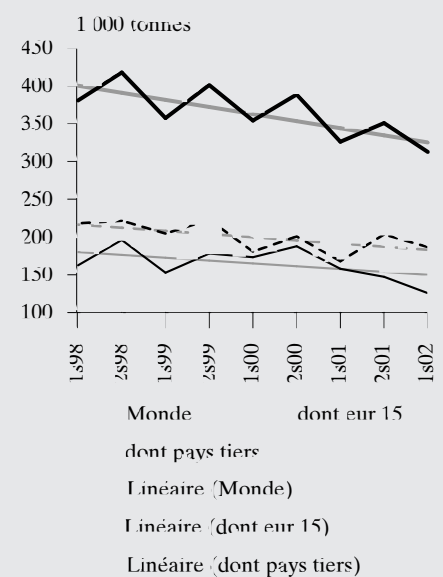
été sans conséquence sur la structure de ses importations. De 3 % en 1998, la part des viandes saumurées dans les importations allemandes de viande de volaille est montée à 23 % en 2001. Une avancée qui s'est faite au détriment des fournisseurs européens : la part des Pays-Bas passe de 43 % en 1998 à 32 % en 2001, tandis que celle du Brésil progresse de 3 % à 16 %, devançant la France qui ne représente plus que 13 % des importations de l'Allemagne contre 18 % en 1998. Au Royaume-Uni, la hausse des importations de viande de volaille saumurée est moindre qu'en Allemagne, mais représente néanmoins 10 % des importations globales de viande de volaille en 2001 (0 % en 1998). En incluant la viande non saumurée, les pays tiers y détiennent 20 % de part de marché en 2001 contre 6 % en 1998. La part du Brésil, très faible en 2001, est passée à 12 % en 2001. Simultanément, la part de la France retombe de 35 % à 16 %, ses viandes de volaille étant concurrencées en outre par celles des Pays-Bas qui détiennent 40 % de part de marché en 2001 contre 33 % en 1998. Une avancée due peut être en partie aux viandes saumurées entrées aux Pays-Bas puis réexpédiées vers les autres pays de la Communauté. En effet, alors que les importations par les Pays-Bas de viande de volaille saumurée étaient quasi nulles en 1998, elles ont représenté le quart (soit 60 000 tonnes) de ses importations de viande de volaille en 2001, se substituant en grande partie à la viande de volaille non saumurée provenant des pays tiers.

### Difficultés à l'exportation pour la volaille française

La concurrence accrue des viandes de volaille du Brésil et de Thaïlande dans l'UE n'est sans doute pas étrangère au recul des exportations françaises dans l'Union depuis 1998. Elles ont diminué de 15 % en 2001 dans un contexte de hausse des importations

européennes (+ 11 %) qui a surtout bénéficié aux pays tiers, après une accalmie en 2000 et début 2001 en raison de l'épidémie de grippe aviaire qui a frappé l'Italie et de la crise bovine et l'épizootie de fièvre aphteuse qui ont entraîné un transfert de la demande vers la volaille. Leur reflux s'est amplifié au 1<sup>er</sup> semestre 2002 (- 20 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2001), dans un contexte de réduction de la demande européenne. Vers les pays tiers, nos exportations de viande de volaille ont en revanche progressé au 1<sup>er</sup> semestre 2002 (+ 11 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2001) grâce à la hausse des achats de la Russie. Toutefois, cette embellie demeure précaire, la concurrence Brésilienne s'accroissant, en particulier au Proche et au Moyen Orient. L'Arabie Saoudite a en outre institué un embargo sur les productions européennes de viande de volaille de fin juillet à mi-septembre 2002 qui devrait se traduire par un net recul de nos ventes aux pays tiers au cours de cette période, l'Arabie Saoudite représentant plus du quart de nos exportations hors UE.

### Baisse des exportations françaises de viande de volaille



Source : Eurostat